

**ASSEMBLEE NATIONALE**

18 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)  
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° I - 169

présenté par  
M. Migaud, Emmanuelli, Bonrepaux, Terrasse, Idiart, Claeys, Giacobbi, Bourguignon, Bapt,  
Dreyfus, Balligand, Besson  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRES L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant :**« Le b) du 1. de l'article 265 *bis* du code des douanes est supprimé. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 265 *bis* du code des douanes prévoit une exonération de TIPP sur les produits pétroliers destinés à être utilisés comme carburéacteur à bord des aéronefs.

La légitimité de cette exonération reste discutable, d'autant qu'elle conduit à une perte de recettes pour l'Etat estimée à plus de 1,3 milliard d'euros.

Dès lors, il est proposé de supprimer cette exonération.